

Renseignements à fournir par le vendeur ou livreur, conformément à la loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux ainsi que la loi sur le blanchiment d'argent sale.

**Adresse :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ No client : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ Code postale : \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

**Marchandise :**  Matières à fondre  Produits de fonte  Vieux oeuvres

Description : \_\_\_\_\_

Indications détaillées et preuves de l'origine de la marchandise (par ex. facture, certificat d'héritage, attestation écrite de l'employeur, document douanier, déclaration d'importation, etc...). Énumérer, ci-après, les pièces justificatives et si possible joindre des copies :

 Origine suisse Date de réception/Mode Transport : \_\_\_\_\_ Origine étrangère Poids en gramme : \_\_\_\_\_**Données pour le décompte****Contre valeur à créditer chez Cendres+Métaux Lux SA:** en CHF sur le compte débiteur no \_\_\_\_\_ Titulaire: \_\_\_\_\_ en gramme sur le compte-poids no \_\_\_\_\_ Titulaire: \_\_\_\_\_**Contre valeur à verser sur/par :** Compte bancaire / postal : Banque : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

SWIFT (pour les étrangers) : \_\_\_\_\_

Le partenaire (fournisseur) a connaissance et confirme la politique d'entreprise concernant le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement de Cendres+Métaux Lux SA ([www.cmsa.ch](http://www.cmsa.ch)). Il est notre préoccupation est de veiller, lors de notre approvisionnement en matières premières, notamment en métaux précieux mais pas seulement, à ce que celles-ci proviennent de sources légitimes, éthiquement irréprochables et ne soient pas liées à des crimes, à des conflits armés ou à des violations des droits de l'homme. Notre directive éthique comprend explicitement, mais pas exclusivement, l'accord US Dodd-Franc Act Section 1502 concernant les minéraux des conflits (les minerais d'or, de tungstène, de tantale et d'étain ou ces dérivés de provenance de la République démocratique du Congo RDC ou des pays voisins)

Si les limites maximales d'éléments toxiques dans la masse fondue sont dépassées, les marchandises peuvent être rejetées. Les éventuels frais de la fonte et d'analyse déjà engagés ainsi que les frais de transport sont à la charge du vendeur/fournisseur. La personne soussignée a lu l'extrait de la directive RL 7.244.

Le soussigné confirme l'exactitude des informations sur les produits énumérés ci-dessus et a confirmé qu'il en est le propriétaire légitime. Il s'engage à transmettre immédiatement toute modification des données fournies à Cendres+Métaux SA.

Le signataire est informé et conscient que de fausses informations peuvent entraîner des poursuites criminelles. Le soussigné à connaissance que la loi suisse est applicable, en particulier les dispositions de la loi fédérale sur la prévention du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (LBA).

Lieu/date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Le collaborateur CM SA confirme la réception de la marchandise : Signature : \_\_\_\_\_

Preuve de l'origine de la marchandise (mentionner ici séparément) : \_\_\_\_\_

Autres documents: \_\_\_\_\_